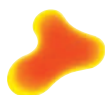


L'OBJECTIF EST LA  
PROMOTION DE L'ENTRAIDE  
À LONG TERME DANS LES  
HÔPITAUX

# Renforcer les compétences en santé par des hôpitaux favorables à l'entraide

Ce projet est mené en collaboration avec le Soutien de projets  
Prévention dans le domaine des soins de Promotion Santé Suisse:



Gesundheitsförderung Schweiz  
Promotion Santé Suisse  
Promozione Salute Svizzera



**INFOENTRAIDESUISSE**

## Vision

Tou-te-s les patient·e·s, leurs proches, ainsi que les et professionnel·le·s de santé engagé·e·s dans le projet connaissent les bienfaits de l'entraide autogérée après un séjour hospitalier. Désormais, tous les acteurs engagés dans ce projet ont les connaissances nécessaires en matière d'entraide autogérée, ce qui leur permet de renforcer leurs compétences personnelles en santé. Les participant·e·s à un groupe d'entraide autogéré améliorent leur qualité de vie et leur santé.

## Bienfaits

Les compétences en santé des individus – notamment la manière de faire face à la maladie et à des situations de vie pénibles – seront renforcées. Les patient·e·s et leurs proches seront plus aptes à prendre des décisions personnelles qui auront un effet positif sur la gestion de leur propre santé (autogestion). La complémentarité avec les soins professionnels sera ainsi améliorée afin d'arriver à des traitements correspondant vraiment aux besoins.

## Description du projet

Par le projet « Renforcer les compétences en santé par des hôpitaux favorables à l'entraide », on cherche à développer l'entraide autogérée comme un facteur additionnel aux soins hospitaliers et au suivi post-hospitalier.

Afin de garantir durablement cette collaboration avec les hôpitaux, une convention de coopération entre une institution de santé (hôpital, clinique, etc.) et un Centre Info-Entraide régional sera conclue. Un modèle d'une telle convention est joint à ce document.

L'objectif de la convention de coopération est de promouvoir l'entraide autogérée dans l'institution de santé. A cette fin, les professionnel·le·s ont développé six critères de qualité spécifiques. Les acteurs engagés définiront alors ensemble les mesures concrètes de mise en œuvre de la coopération, ou choisiront ces mesures dans un catalogue de propositions. Les mesures visant à établir le caractère « favorable à l'entraide » de l'institution de santé doivent être simples et concrètes, faciles à mettre en application, identifiables, atteignables, et vérifiables.

Les mesures seront résumées dans le catalogue de mesures. Un modèle est joint à ce document. Le catalogue de mesures est la base pour la réalisation de ce projet.

Lorsque les six critères de qualité sont effectivement réalisés, l'institution de santé peut demander la certification en tant que « favorable à l'entraide ». Plus de détails sur le processus de la certification sont disponibles dans le dossier « le chemin vers la certification favorable à l'entraide ». Dès l'obtention de la certification, la phase de projet est terminée, et la coopération ainsi mise en place doit dorénavant être poursuivie dans le fonctionnement ordinaire de l'institution afin de devenir pérenne.

## Les six critères de qualité

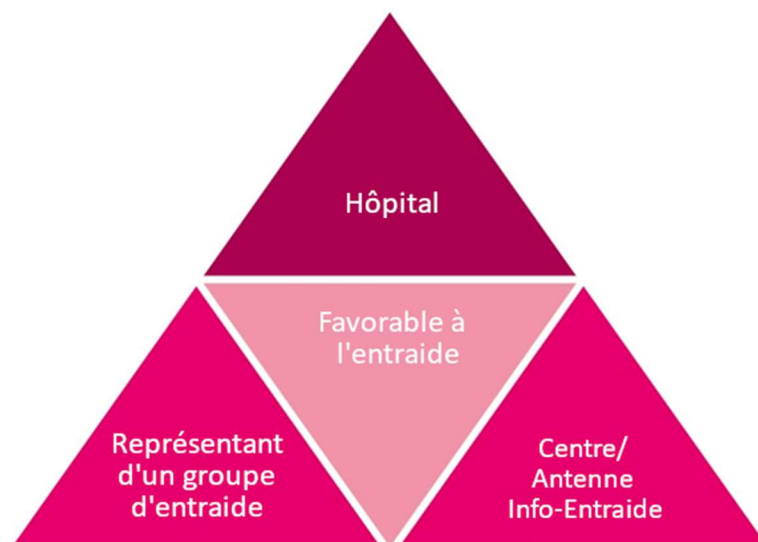
1. La présentation de l'entraide autogérée par les participant·e·s à l'entraide eux-mêmes est rendue possible.
2. On informe les patients/les proches au moment approprié au sujet de la possibilité de participer à un groupe d'entraide.
3. On informe sur la collaboration entre le domaine de l'entraide et l'institution de santé.
4. Une personne de contact pour les questions de l'entraide est désignée et disponible dans l'institution.
5. L'échange d'informations et d'expériences entre les groupes d'entraide et l'institution de santé est effectif.
6. La participation des groupes d'entraide à cette démarche est possible.

## L'implication des personnes concernées et des proches sur un pied d'égalité

Plusieurs études montrent que l'implication des personnes concernées ou des proches – dénommée souvent *patient involvement* – a des effets positifs sur leur propre santé, mais aussi sur le système de santé.

L'implication des personnes concernées et des proches qui se sont engagés dans des groupes d'entraide autogérés est un élément central de ce projet. Elle est l'un des facteurs du succès des mesures de promotion de l'entraide au sein des hôpitaux et de la durabilité de ces mesures.

C'est pour cela que l'implication des personnes concernées et des proches sur un pied d'égalité a une grande importance.



## Un plus pour les patient·e·s et leurs proches

- **Diversité de l'offre** : les patient·e·s et leurs proches obtiennent des informations importantes et sont soutenus pendant et après leur séjour dans une institution de santé. De nos jours, le temps à disposition pour les patient·e·s au sein des institutions de santé ne cesse de diminuer, les groupes d'entraide constituent donc d'importants réseaux sociaux complémentaires.
- **Certification « favorable à l'entraide »** : inspire confiance aux patient·e·s et à leurs proches.
- **Renforcement des compétences en santé** : en accédant à un groupe d'entraide, les patient·e·s et leurs proches trouvent compréhension et soutien face à la maladie et à des situations de vie difficiles.
- **Bénéfices pour la santé** : d'après Stremlow (2004), et Lanfranconi (2017) et d'autres études scientifiques participer à un groupe d'entraide réduit les méfaits liés à la maladie et renforce les compétences en santé des personnes concernées grâce à une approche plus ciblée du système de soins professionnel (*Compliance*).

## Un plus pour l'hôpital

- **Décharge du suivi des spécialistes** : les participant·e·s des groupes d'entraide se soutiennent pour toutes les questions psychosociales relevant de la pratique au quotidien. Les relations personnelles continues sont perçues comme porteuses dans le cheminement des patient·e·s.
- **Offre de suivi** : les groupes d'entraide offrent un soutien important après la sortie de l'institution de santé.
- **Caractéristique de qualité** : l'accord de coopération, sa mise en œuvre et la possible certification « favorable à l'entraide » sont la preuve d'une pratique optimale et renforcent l'image de l'institution.
- **Renforcement des compétences** : la collaboration directe avec les participant·e·s de groupes d'entraide donne des indications sur une prise en charge des patient·e·s efficace et conforme aux besoins.
- **Extension de l'offre pendant le séjour par le biais de la participation aux rencontres des groupes d'entraide** : Un important besoin d'échange et d'orientation existe, particulièrement pour les proches.

## Bases scientifiques

L'étude sur l'entraide de Lanfranconi et al. (Hoegrefe, 2017) émet les recommandations suivantes pour les prestataires et les professionnel·le·s de la santé:

**Poursuite de la coopération en réseau :** Entre autres la coopération thématique entre les centres d'entraide et les organisations de patients, ainsi qu'avec les organisations de personnes concernées et de proches, les services psychiatriques et les hôpitaux dans le domaine de la santé psychosociale, en particulier pour les sujets rares ou tabous.

**Connaissance, reconnaissance et soutien de l'entraide communautaire par les professionnel·le·s du social et de la santé :** En premier lieu, il serait souhaitable que les professionnel·le·s possèdent une plus ample connaissance des prestations des groupes d'entraide, par exemple en étudiant l'entraide autogérée lors des formations continues. En second lieu, les professionnel·le·s pourraient dans le cadre de leur activité professionnelle informer davantage et de manière plus pertinente les personnes intéressées à rejoindre un groupe d'entraide.

**Davantage de collaboration entre les groupes d'entraide et les professionnel·le·s du social et de la santé :** Une collaboration plus directe avec les professionnel·le·s permettrait de mieux aligner les interventions. Afin d'éviter le jugement et la concurrence, définir précisément les rôles entre les professionnel·le·s et les groupes d'entraide.

Des représentants des acteurs externes, et pertinents pour le projet, se réunissent régulièrement dans le cadre du groupe d'accompagnement. En outre, le projet sera accompagné scientifiquement pour en mesurer l'effet.

## Plus d'informations

[www.infoentraidesuisse.ch/hopital](http://www.infoentraidesuisse.ch/hopital)

## Gestion de projet national

Info-Entraide Suisse

Laufenstrasse 12

4053 Bâle

Tél. 061 333 86 01

[hopital@infoentraidesuisse.ch](mailto:hopital@infoentraidesuisse.ch)

## Réalisation régionale

Le projet est réalisé au niveau régional par les Centres et Antennes d'Info-Entraide

[www.infoentraidesuisse.ch/regions](http://www.infoentraidesuisse.ch/regions)

